MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Enquêteur statistique
à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

La DRAAF, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, a notamment pour mission de collecter les données statistiques dans les domaines de l'agriculture et de la forêt.

Les enquêtes se déroulent généralement en face-à-face avec un exploitant agricole (cas le plus fréquent), un exploitant forestier ou un responsable de scierie. Elles visent à recueillir des données relatives aux superficies exploitées, aux cheptels, aux pratiques culturales, à la production, etc. Les entretiens durent entre 15mn et 1h45. Leur complexité dépend du niveau de technicité des sujets abordés. Les exploitations ou les entreprises à enquêter sont réparties pour constituer des zones (partition régionale) que l'on attribue à un enquêteur en minimisant ses déplacements. Le nombre de questionnaires à réaliser peut éventuellement être adapté aux disponibilités de l'enquêteur. Une enquête dure entre deux et quatre mois.

Travail à réaliser par l'enquêteur pour les enquêtes en face-à-face

Une liste d'exploitations ou d'entreprises à enquêter est fournie à l'enquêteur. Elle comporte les données d'identifications des enquêtés. Chaque enquêté reçoit un courrier du ministère l'informant de l'enquête et du nom de l'enquêteur qui prendra contact par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous.

L'enquête se fait par saisie directe sur un ordinateur portable prêté par la DRAAF. Un téléphone portable peut éventuellement être mis à disposition pour la prise de rendez-vous et les contacts.

Le temps de travail varie suivant l'enquête, la durée d'entretien, le nombre de structures à enquêter et l'étendue de la zone. Toutefois, ce n'est jamais un travail à temps complet.

Accompagnement et formation de l'enquêteur

Suite au recrutement et avant la première enquête en face-à-face, l'enquêteur reçoit au préalable une formation générale sur les sujets suivants : métier de l'enquêteur, concepts statistiques agricoles, cadre juridique. Puis pour chaque enquête confiée, l'enquêteur bénéficie d'une formation technique. Elle dure généralement une journée et a pour objectif de préciser les notions qui sont abordées dans le questionnaire. Ensuite, l'enquêteur bénéficie d'un accompagnement par un chargé d'enquête pour ses premiers rendez-vous. Le pôle enquêtes de la DRAAF est également à sa disposition pour répondre à toutes ses questions et l'aider dans les difficultés qu'il peut rencontrer tout au long de la collecte.

Contrat et rémunération de l'enquêteur

Pour chaque enquête, l'enquêteur signe une décision d'engagement, équivalente à un contrat, couvrant la durée de sa mission, du 1er jour de formation à la fin de la période de collecte de l'enquête.
La rémunération (comprenant le salaire + le déplacement) est calculée à l'acte. Le tarif du questionnaire est fixé au niveau national et est variable suivant l'enquête et la durée d'entretien. Pour une enquête avec des entretiens d'environ une heure, le tarif est de l'ordre de 40 à 54 € bruts. Il comprend :

- une part relative à la rétribution du travail fourni, soumise à cotisations,

- une part forfaitaire de remboursement des frais (que l'enquêteur se déplace à 5 ou 25 km, il aura droit au même forfait).

L'enquêteur a donc intérêt à habiter à proximité immédiate de son secteur et à organiser au mieux ses tournées. Certains secteurs particulièrement difficiles en raison du relief, peuvent, à titre dérogatoire, faire l'objet d'un ajustement personnalisé.

Compétences requises

☑ Connaissance du milieu agricole souhaitée.
☑ Des qualités d'adaptation, d'organisation et de gestion de son temps de façon autonome.
☑ Une pratique de l'informatique de base.
☑ Le goût du contact et du relationnel.
☑ La rigueur et la neutralité dans la mise en œuvre des consignes.
☑ Permis B et voiture / Assurance pour déplacements professionnels.
☑ Accès internet.

Contacts

>Sabine GUILLAUME
Cheffe du pôle enquêtes
Tél. 07 65 15 50 73
sabine.guillaume@agriculture.gouv.fr

>Carole GUILLAIN
Gestionnaire administratif
Tél. 07 64 45 49 61
carole.guillain@agriculture.gouv.fr

Service de l'information statistique, économique et territorial (SRISET)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

Site de Lyon : 165 rue Garibaldi
CS83858 69401 LYON cedex 03

Courriel du service :
sriset.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Recrutements pour l'enquête « Structure des exploitations agricoles » (ESEA2026) de novembre 2026 à février 2027

Objectif de l'enquête : actualiser la connaissance des moyens de production entre deux recensements de l'agriculture, en particulier concernant :

- les facteurs de production (cultures, élevage, équipement...),
- les activités de diversification,
- la main-d'œuvre agricole,
- l'agriculture biologique, les circuits courts, les productions sous signe de qualité,
- caractéristiques de l'alimentation et pratiques de pâturage,
- la gestion des déchets professionnels de l'exploitation.

Tous les types d'exploitations sont concernés.

Période de collecte : de novembre 2026 à février 2027.

Durée d'entretien : l'enquêteur se rend dans les exploitations sélectionnées pour l'enquête (à partir d'une exploitation déjà avertie par nos soins) et réalise les entretiens en face-à-face. Un entretien dure en moyenne 75 mn.

Formations : e-formation et formation en présentiel à l'enquête (questionnaire) en novembre 2026.

Charge de travail approximative : une cinquantaine de questionnaires par enquêteur.

Rémunération :
Variable en fonction du nombre et du type de questionnaires réalisés. Pour un questionnaire complet : 54€ (bruts)

Profil :
Capacité à s'organiser
Relative disponibilité pour s'adapter aux enquêtés
Conciliable avec une autre activité
Pratique de l'informatique
Si possible :

- Personnes qui seraient a priori intéressées pour des collaborations renouvelées pour de futures enquêtes,
- Connaissances de base au niveau agricole souhaitées mais non indispensables.

Accès à une box Internet pour le retour des questionnaires
Permis B et voiture

Contexte de travail des enquêteurs statistiques de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

La DRAAF, Direction régionale de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt, a notamment pour mission de collecter les données statistiques dans les domaines qui lui sont confiés.

Les enquêtes ont généralement lieu en face-à-face avec un exploitant agricole (cas le plus fréquent), un exploitant forestier ou une scierie. Elles visent à recueillir des données dans des domaines variés : superficie, cheptel, pratiques culturales, etc. Les entretiens durent entre 15mn et 1h45 et sont plus ou moins complexes suivant les sujets abordés.

Pour cette campagne de recrutement, l'enquête sur les structures des exploitations agricoles 2026 (ESEA2026) fait partie des opérations les plus complexes. Le temps moyen d'interview est estimé à environ 1h15.

Travail à réaliser par l'enquêteur pour les enquêtes en face-à-face

Une liste d'exploitations à enquêter est fournie à l'enquêteur. Il n'a pas à chercher d'exploitations volontaires, mais doit enquêter celles qui lui sont attribuées. L'enquêteur s'organise comme il l'entend pour réaliser ses enquêtes et prendre ses rendez-vous sur la période de collecte. Le nombre de questionnaires à réaliser peut éventuellement être adapté aux disponibilités de l'enquêteur.
La collecte se fait sur un ordinateur portable fourni par la DRAAF. Un téléphone portable peut éventuellement être mis à disposition.
Le temps de travail varie suivant l'enquête, la durée d'entretien, la charge de travail attribuée et l'étendue de la zone. Toutefois, ce n'est pas un travail à temps complet.

Accompagnement et formation de l'enquêteur

L'enquêteur peut être accompagné par un chargé d'enquête sur ses premiers rendez-vous. Le pôle enquêtes de la DRAAF est également à sa disposition pour répondre à ses questions et l'aider dans les difficultés qu'il peut rencontrer.

Pour chaque enquête, l'enquêteur bénéficie d'une formation technique. Elle dure généralement une journée et a pour objectif de préciser les notions qui seront abordées dans le questionnaire.

Contrat et rémunération de l'enquêteur

Pour chaque enquête, l'enquêteur signe une décision d'engagement, équivalente à un contrat, couvrant la durée de sa mission, du 1er jour de formation à la fin de la période de collecte de l'enquête.

La rémunération est faite à l'acte. Le tarif du questionnaire est fixé au niveau national et est variable suivant l'enquête et la durée d'entretien. Dans le cas de l'enquête ESEA 2026 réalisée en face à face, le tarif est de 54€ bruts. Il comprend :

- Une part relative à la rétribution du travail fourni, soumise à cotisations,
- Une part forfaitaire de remboursement des frais (que l'enquêteur aille à 5 ou 25 km, il aura droit au même montant.

L'enquêteur a donc intérêt à organiser au mieux sa tournée. Certains secteurs particulièrement difficiles en raison du relief, peuvent faire l'objet d'un ajustement personnalisé.